

DEPARTEMENT  
DE  
**SAONE-et-LOIRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de  
**MACON**

Séance du : SEIZE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ  
**(16 JUIN 2025)**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

Le Conseil Municipal s'est réuni le seize juin deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET  
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

**Mobilisation du fonds  
de concours de  
MBA –  
Aménagement  
d'itinéraires cyclables**

Etaient excusés : CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à Claudine GAGNEAU, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à Patrick LOPEZ.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy.

Rapporteur : Claudine GAGNEAU

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**29**  
Présents à la séance :  
**23**  
Suffrages exprimés :  
**27**

**EXPOSE**

Mâconnais Beaujolais Agglomération souhaite soutenir les projets d'équipement de ses « communes membres ». Elle a ainsi mis en place un fonds de concours permettant de soutenir le développement des itinéraires cyclables sur son territoire.

Le Conseil a été  
convoqué le :  
28 mai 2025

Ce fonds peut-être mobilisé pour financer la piste cyclable en cours de réalisation rue des Petits Champs, entre la rue Barthelot de Rambuteau et la route de Levigny, cette section de rue étant hors co-maîtrise d'ouvrage. S'agissant d'une piste cyclable bi-directionnelle sur chaussée, MBA participera à hauteur de 50 € par mètre linéaire conformément au règlement du fonds de concours.

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le 17 juin 2025

Le projet comprenant 365 mètres, le montant demandé au titre de ce fonds de concours sera de 18 250 €, sous réserve du métrage définitif.

Il sera demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter ce fonds de concours et à signer tout document afférent.

**Délibération**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216-5 alinéa VI,

**VU** la délibération n°2020-161 du conseil communautaire du 15 octobre 2020 fixant le règlement d'intervention du fonds de concours « aménagement d'itinéraires cyclables » 2020-2026,

**VU** l'avis favorable des commissions réunies du 21 mai 2025,



Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après intervention de JP. Petit, P. Lopez et Mme le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter le fonds de concours « aménagement d'itinéraires cyclables » 2020-2026 et à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

